

GEORGE DEMERS

COURTIER, Etc.

Achats et ventes d'actions de banques.
Echanges sur Londres, Paris, New York, etc
S'occupe de l'achat et de la vente de**BEURRE ET FROMAGE****T. DAVIDSON & CO.**Epiciers en gros et Marchands à
commission généraux

112 et 114, Rue Dalhousie, Québec

Successeurs de John Ross & Co.

Spécialité : Thés - frais de choix aux extrêmes
bas prix.**Charles VEILLEUX**

Marchand de bois

Toujours en mains — Chêne, Pin, Frêne, Ta
marac, Orme, Etc. au pied cube. Aussi Bois
marchand scié sur commande

QUEBEC-SUD

D. RATRAY & SON

ENTREPOSEURS

Entrepôts : Rues Dalhousie, St-Paul et
St André, Québec.Emmagasinage " franco ou en douane " à taux
modérés. Marchandises reçues sur connais-
sances. Assurance effectuée sur les marchan-
dises hangarées, si on le désire. TELEPHONE 771.sera de nouveau nécessaire, et on pourra
les réunir quand on voudra.

Conduits plusieurs fois à nous expliquer à ce sujet, nous avons cessé de dire une vérité qui est manifeste : c'est qu'il n'y a plus aujourd'hui de désarmement matériel possible et que, si l'on veut vraiment la paix, ce ne sont pas les soldats qu'il faut armer, mais les questions qui divisent les États et peuvent sans cesse mettre le feu aux poudres. Tant que subsistent entre les nations les causes de conflit et de haine, comment espérer qu'on empêchera les glaives de sortir des fourreaux pour couper violemment les nœuds gordiens ? L'arbitrage international, qui est inconcevablement une inspiration généreuse et même la conception la plus pratique, se heurte lui-même à un formidable obstacle, l'absence complète de sanction. Qui pourra jamais obliger la puissance condamnée par les modernes Amphictions, à se soumettre ? Et si elle ne soumet pas, s'il faut la contraindre par la force, n'est-ce pas la guerre qui renaitra avec toutes ses fureurs ?

Vains espoirs ! Songes illusoire ! Un de nos confrères rappelait hier, à ce sujet, un mot du général Boulanger qui, plein d'ailleurs de sa politique de revanche, disait " qu'une guerre seule pouvait amener le désarmement ". Cela semble vrai au premier aspect. On se dit que le vainqueur peut en effet imposer ses lois au vaincu et lui enlever ses armes pour qu'il ne puisse plus s'en servir. Eh bien ! ce n'est pas vrai cependant, et l'histoire tout entière proteste contre cette opinion. On peut bien, pour un certain temps, réduire les vaincus à l'impuissance, mais leur défaite généralement ne fait qu'exaspérer leurs sentiments nationaux ; ils aspirent à se venger et ils travaillent en silence à reconstituer leurs forces offensives et défensives pour de nouveaux combats. La

Prusse l'a bien prouvé après Téma. La France n'a cessé de le prouver après Sedan. Un peuple vaincu ne désarme jamais.

Donc, ne nourrissons pas des espérances que rien dans le présent, ni dans un prochain avenir, ne peut justifier. Armés nous sommes, armés il nous faudra rester. Jusques à quand ? Dieu seul le sait, car lui seul pourrait inspirer aux pasteurs des peuples l'esprit de sagesse et de justice qui étoufferait l'esprit de destruction.

LA COLONISATION CHEZ NOUS

Etude du territoire à coloniser. — Comment obtenir un lot. — Le prix d'une terre. — Obligations du colon.

(Ecrit expressément pour la Semaine
Commerciale.)

Evidemment, le vent pousse à la colonisation.

Toutes les aspirations sont dirigées de ce côté, et l'on n'ouvre plus une gazette, l'on n'aborde plus un groupe, sans qu'il ne soit question de terres à défricher, de champs à ensemençer ou à convertir en prairies.

On sent partout que l'avenir du pays est intimement lié au succès de la colonisation, et voilà pourquoi chacun se préoccupe de cette question et ne recule même point devant une propagande active et intelligente.

Notre journal entre volontiers dans ce beau et patriotique mouvement pour l'aider au besoin et éclairer les braves colons qui aspirent à se fixer sur nos terres.

* * *

On a déjà dit que le champ à coloniser dans notre pays était vaste, presque infini. Un simple coup d'œil jeté sur la carte suffira pour vous en convaincre. Vous avez là, devant vous, six régions aussi immenses par leur étendue qu'elles sont riches par la fertilité de leur sol et la qualité de leurs bois.

Ces régions de colonisation sont celles du Lac Saint-Jean et du Saguenay, de l'Outaouias et du Témiscamingue, du St-Maurice, des Cantons de l'Est, du bas du fleuve Saint-Laurent et de la Gaspésie.

Pour être plus précis, disons de suite que la statistique officielle porte à 107,520,000 acres l'étendue actuelle des terres et forêts disponibles dans la province de Québec. Si l'on ajoute à ce chiffre les 107,000 milles carrés que réclame en raison notre province dans la partie nord-est du pays, cela fait une étendue totale de 176,000,000 d'acres, constituant, pour ainsi dire notre patrimoine national.

Tout cet immense territoire n'a pas été encore cependant exploré ni arpenté pour les fins de colonisation. Ce travail ne se fait que graduellement, d'années en années,

et à mesure que les besoins de la colonisation le requièrent.

A l'heure actuelle, le gouvernement de la province de Québec peut livrer immédiatement à la colonisation 7,169,793 acres de terres arpentées et divisées en lots de ferme — à peu près toutes accessibles par de bonnes routes.

* * *

Si tous ces chiffres veulent dire quelque chose, c'est que l'espace est loin de nous faire défaut, et que le colon n'a que l'embaras du choix pour planter sa tente.

Nous comprenons toutefois que le choix d'un lot ne doit point être livré aux hasards du caprice et qu'il importe que le colon qui entend s'établir avec sa famille apporte dans ce choix toute la perspicacité et la discrétion voulues.

C'est déjà dire qu'il doit se renseigner sur la qualité de la terre qu'il désire cultiver, sur les voies de communication qui conduisent au lot acheté par lui, sur la pièce de bois qui pousse sur ce lot, etc.

Tous ces renseignements et beaucoup d'autres lui sont fournis par le *Guide du Colon*, jolie et instructive brochure qui vient de faire publier le Commissaire des terres de la Couronne, l'honorable E. J. Flynn, et que l'on devra répandre à plusieurs milliers d'exemplaires.

* * *

On a prétendu quelque part, par là, que le prix demandé pour les terres devant du domaine de la Couronne est trop élevé et pouvait constituer un obstacle au développement de la colonisation.

Le *Guide du Colon* fait tomber facilement cette objection en nous donnant la nomenclature de tous les cantons de la province et celle des prix demandés par les lots de ferme.

Or, d'après cette nomenclature, il apparaît que les terres, dans les régions les plus fertiles, ne se vendent pas au-delà de vingt et trente sous l'acre.

C'est conséquemment un prix, un prix nominal, et le colon le moins fortuné peut aspirer en toute sûreté à devenir propriétaire de frais, le propriétaire de plusieurs de ferme contigus.

Il y a plus. Le colon, qui pour son ou pour une autre, n'est pas en mesure de solder le prix de son lot — on lui accorde cinq ans pour s'acquitter de cette obligation — n'est pas, pour cette cause, desservi de son bien.

Le *Guide du Colon* dit en effet, et c'est la preuve est fournie au département des terres de la Couronne, que se trouve en présence d'un colon de bonne foi, d'un colon qui a fait des dépenses, qui a bâti une habitation, pour lui permettre de solder le prix